

Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Division du 1^{er} degré
Bureau des Moyens

Affaire suivie par :
Anne Jullière
Tél. 03 88 45 92 12
Danièle Mazamet
Tél. 03 88 45 92 45
Mél : ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr
ce.movens67@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

A

Mesdames les directrices, Messieurs les
directeurs des écoles élémentaires du Bas-Rhin
- *Pour attribution* -

Mesdames les Inspectrices, Messieurs les
Inspecteurs de circonscription
- *Pour information* -

Strasbourg, le 4 novembre 2020

Objet : Enseignement religieux : informations importantes – Année scolaire 2020/2021

Réf. : Circulaire de Mme la Rectrice du 24 avril 2020 « Organisation de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires »

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes relatives à l'enseignement religieux.

1. Rappel important

L'enseignement religieux fait l'objet de nombreux questionnements dans le contexte actuel. Je vous rappelle que cet enseignement est obligatoire. Il doit donc continuer de se dérouler ordinairement dans le respect du protocole sanitaire.

Des adaptations locales et provisoires comme la mise en place d'un enseignement interconfessionnel pour l'année scolaire 2020/2021 peuvent être réalisées sous réserve d'un accord de principe des autorités religieuses (coordonnées de contact ci-dessous).

Enseignement catholique	Enseignement protestant	Enseignement israélite
<p>Monsieur Christophe Sperissen Directeur du service de l'enseignement de la religion catholique à l'école 15, rue des écrivains 67000 Strasbourg</p> <p><u>Secrétariat :</u> Madame Isabelle Bard Tél : 03 88 21 11 82 Courriel : isabelle.bard@ere-oca.com</p>	<p>Monsieur Ove Ullestad Service de l'enseignement religieux Union des Eglises Protestantes d'Alsace 1b, quai Saint-Thomas 67081 Strasbourg</p> <p><u>Secrétariat :</u> Madame Anny North Tél : 03 88 25 90 38 Courriel : anny.north@uepal.fr</p>	<p>Monsieur Harold Avraham Weill Grand rabbin de Strasbourg 26, avenue de la Paix 67000 Strasbourg</p> <p><u>Secrétariat :</u> Madame Brigitte Spingarn Tél : 03 88 35 52 07 Courriel : bcspingarn@aol.com</p>

2. Distribution des masques pour les intervenants de religion (IDR)

Il est de la responsabilité de l'Education Nationale de fournir les masques nécessaires aux intervenants. Ceux-ci ont été comptabilisés lors de la dotation faite au cours de la période précédente. En cas de manque, il convient de contacter votre circonscription.

3. Attestations de déplacement pour les IDR

Des attestations de déplacement ont été éditées par mes services. Elles ont été transmises aux IDR par l'intermédiaire des services des autorités religieuses.

4. Campagne de validation des heures effectuées par les IDR

Le calendrier prévisionnel se décline de la manière suivante :

Campagnes	Périodes de services faits	Dates des campagnes dans TBE
1	Septembre, octobre 2020	du 10/11/20 au 24/11/20
2	Novembre, décembre 2020	du 14/12/20 au 06/01/21
3	Janvier, février, mars 2021	du 18/03/21 au 05/04/21
4	Avril, mai, juin, juillet 2021	du 21/06/21 au 02/07/21

A chaque campagne, les directeurs d'école vérifient et valident les heures des IDR pré-remplies dans TBE. Ils modifient, le cas échéant, les erreurs (heures effectuées et remplaçants).

Pour la première campagne, il convient d'y comptabiliser également les heures qui n'ont pu être effectuées du fait d'un empêchement extérieur à l'organisation de cet enseignement : classe fermée, intervenant en arrêt ou à l'isolement justifié par une situation en lien avec le COVID.

Pour toute question relative à la gestion administrative et financière des intervenants de religion, vous pouvez contacter Mme Clarisse RUDOLF au 03.88.45.92.29 ou par mail : clarisse.rudolf@ac-strasbourg.fr.

5. Constat des effectifs

Une campagne de recensement des effectifs est ouverte du 5 au 16 novembre sur TBE également. Il convient d'indiquer le nombre global d'élèves par type de confession. Les élèves suivant un cours de morale dispensé par un ou plusieurs enseignants de l'école ne sont pas concernés par cette enquête.

Pour toute question relative à la dotation d'heures par école, vous pouvez contacter Mme Danièle MAZAMET au 03.88.45.92.45 ou par mail : ce.moyens67@ac-strasbourg.fr.

6. Cellule assistance informatique du rectorat

Pour toute question d'ordre informatique, vous pouvez contacter l'assistance informatique du rectorat

- via l'application CIRrUS disponible sur le portail ARENA
- ou par courriel à assistance@ac-strasbourg.fr
- ou par téléphone au 0806-000-891

Le Directeur Académique



Jean-Pierre GENEVIEVE